



SAISON 2026

RÈGLEMENT GÉNÉRAL ET SPORTIF

Par e-mail

A : Benoît Abdelatif
De : FFSA- Florian Doukhan
Date : vendredi 23 janvier 2026 page(s) : 1

OBJET : LIGIER JS CUP France SAISON 2026

Niveau d'enregistrement : Circuit

Cher Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir noter que le règlement ci-dessus référencé a été enregistré par nos services sous le numéro :

C17-2026 en date du 23 janvier 2026

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur l'exemplaire du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir par mail.

Il est soumis au respect du Code Sportif International de la FIA et des Prescriptions Générales de la FFSA et délivré sur la base des documents joints :

- LIGIER JS CUP FRANCE SAISON 2026 REGLEMENT TECHNIQUE
- LIGIER JS CUP FRANCE SAISON 2026 REGLEMENT GENERAL ET SPORTIF

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Cher Monsieur, en l'assurance de nos meilleures salutations.



Florian DOUKHAN

Chargé de Mission Circuit – FFSA Pôle Sport



LIGIER JS CUP FRANCE

- SAISON 2026 -

REGLEMENT GENERAL ET SPORTIF

ARTICLE 1 - ORGANISATION

La société M3 est le promoteur et l'organisateur de la Ligier JS Cup France **2026**, et du Ligier Junior Programme dont les dispositions spécifiques sont mentionnées en annexe 1, conformément aux prescriptions du code sportif international **2026** de la FIA, aux prescriptions générales FFSA et règlement standard des circuits asphalte, du présent règlement sportif et éventuellement du règlement particulier, auxquels tous les participants s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription. Chaque membre des équipes engagées doit avoir pris connaissance de la totalité du règlement et de ses annexes.

La société Ligier Automotive est le fournisseur technique exclusif des pièces détachées homologuées pour la Ligier JS Cup France.

M3

ZAC de Bridal - BP 11

19 130 OBJAT

Tél. : +33 5 55 25 27 26

Fax : +33 5 55 25 28 37

E-mail : benoitabdelatifm3@gmail.com

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organisation n°..... en date du

M3 est investi de tous les pouvoirs pour l'organisation de la série d'épreuves.

La Ligier JS CUP FRANCE 2026 se déroulera sur 6 épreuves :

- 27 et 28 mars : Le Mans
- 22 et 23 mai : Magny-Cours
- 3 et 4 juillet : Spa-Francorchamps
- 4 et 5 septembre : Le Castellet
- 2 et 3 octobre : Portimao
- 16 et 17 octobre : Nogaro



Les dates ci-dessus sont données à titre indicatif et susceptibles de modifications

Nota : Dans la mesure où la série est sous le pouvoir réglementaire de la FFSA en application de l'article 2.3.1 du Code Sportif International de la FIA, les licenciés FFSA sont autorisés à participer à





toutes les compétitions figurant au calendrier ci-dessus, notamment celles se déroulant à l'étranger, sans qu'il n'y ait en aucun cas besoin de produire d'autorisation complémentaire.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENT

2.1 Inscription sur invitation

Les courses de la LJS sont des courses privées, sur invitation. Une invitation donnée en année N n'octroie aucun droit d'invitation en année N+1.

Les équipes devront avoir régler les droits d'engagement aux courses au minimum 15 jours avant l'épreuve afin de pouvoir prendre la piste.

Les frais d'inscription resteront acquis à M3, même si le participant ne prend pas le départ. Il ne sera accordé aucun remboursement. De même, il ne sera accordé aucun remboursement ni total, ni partiel, aux participants exclus de la course par la Direction de Course ou par M3.

M3 se réserve le droit de refuser toute participation.

Les inscriptions sont personnelles et attribuées intuitu personae, par conséquent elles ne peuvent être cédées ou revendues.

2.2 Vérifications administratives des pilotes

Tous les pilotes (sans exception) souhaitant participer aux courses Ligier JS Cup France doivent :

PILOTE DE NATIONALITE FRANÇAISE

- soit être titulaire d'une Licence FFSA en cours de validité, à souscrire auprès de votre ASA :
 - Internationale Concurrent Conducteur Auto
 - Nationale Concurrent Conducteur Auto
- soit souscrire un Titre de Participation FFSA National Circuit auprès de M3 lors des vérifications administratives (épreuves françaises)

PILOTE DE NATIONALITE ETRANGÈRE

- soit être titulaire d'une Licence de leur Fédération Internationale ou Nationale avec autorisation de sortie de territoire en cours de validité.
- soit souscrire un Titre de Participation Etranger Non Résident auprès de M3 lors des vérifications administratives accompagné d'une assurance facultative individuelle accident pour le week-end. (épreuves françaises)

Dans tous les cas, une visite médicale est obligatoire

De plus :

- chaque pilote devra s'inscrire sur le portail Fun Racing Cars, afin de remplir et signer les documents en ligne. > <https://portail.funracingcars.com/>

Une fois l'ensemble de ces obligations remplies, sans exception possible, le pilote pourra accéder aux essais qualificatifs. Le manquement à l'une d'elles est synonyme d'exclusion.

2.3 Équipements des pilotes





Le port d'une combinaison, de sous-vêtements, d'un casque, d'un système de retenue frontale de tête, de gants, de chaussures et d'une cagoule, satisfaisant aux normes en vigueur de la FFSA, est obligatoire pendant les essais, officiels ou non, et les courses. Ceci est valable pour tous les pilotes.

Pour le contrôle de l'équipement obligatoire, chaque pilote devra utiliser et s'enregistrer sur l'application IDD SPORT

2.4 Équipements des mécaniciens

Le port d'une combinaison n'est pas obligatoire mais est recommandé.

Chaque team est responsable de la tenue adaptée de ses intervenants en Pitlane (pas de short, ni de chaussures ouvertes)

ARTICLE 3 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

3.1 Généralités

Un pilote ne pourra utiliser qu'une seule voiture par épreuve. A tout instant la voiture devra être conforme aux règlements techniques et sportifs en vigueur.

3.2 Voitures admises

La LJSC est réservée exclusivement aux Ligier JS2 R et acceptées par M3. La LJSC est ouverte aux voitures monoplaces et biplaces. Les courses se dérouleront avec un seul pilote à bord, les passagers sont interdits, à l'exception des essais privés.

M3 se réserve le droit de refuser toute voiture sans avoir à motiver ses choix.

3.3 Carburant - Pneumatiques - Équipements

3.3.1 Carburant : Tout stockage et manipulation de carburant est formellement interdit sur l'ensemble de chaque site. Seul le carburant distribué sur place par Team FJ est autorisé. Tout additif est interdit.

3.3.2 Pneumatiques : Les concurrents de la LJSC doivent obligatoirement utiliser les pneus fournis par M3 dans les dimensions indiquées dans le règlement technique de la LJSC.

3.3.3 Transpondeur : Les concurrents devront équiper leur voiture d'un transpondeur filaire Protime Elite (possibilité de le commander directement via M3).

3.3.4 Oled : Le système OLED est autorisé.

3.3.5 Radios :

Un système de communication entre la voiture et son stand est autorisé.

Toutes les teams devront obligatoirement être équipé de la radio direction de course pour pouvoir transmettre les informations en direct à leur pilote.





3.3.6 SYSTEME MY LAPS :

Le système My Laps Race Link X2 est imposé pour toutes les voitures. Il devra être actif et fonctionnel pendant toute la durée de l'épreuve.

3.3.7 Tableau d'affichage - Notifications :

L'application WhatsApp est définie comme tableau d'affichage et de communication des décisions par la Directions de Course.

3.4 Numéro de course

Chaque équipage participant pourra choisir son numéro de course, après acceptation par M3, et le conserver tant qu'il participera à la LJS et ce malgré le classement des saisons passées.

Les numéros doivent obligatoirement être apposés avant les vérifications techniques et doivent être présents durant toute la durée de l'épreuve.

Le numéro est noir de 22 cm de haut minimum en police verdana inscrit dans rond blanc de 45 cm de diamètre minimum sur chacune des portières.

Ce numéro sera repris sur le pare-brise avant en haut à gauche de 12 cm de haut minimum ainsi qu'à l'arrière de la voiture

Ces numéros ne sont pas fournis par l'organisateur.

ARTICLE 4 - PUBLICITE

4.1 Les emplacements suivants sont réservés à la publicité obligatoire de M3 :

- le bandeau de pare-brise
- tout le bas de caisse de la voiture aussi bien sur les flancs que sur le devant et l'arrière sur une hauteur de 15 cm mesurée depuis le bas de la carrosserie
- la bande supérieure (hauteur de 12 cm) de la lunette arrière
- l'arrière de l'aileron du capot arrière
- les numéros de portières haut et bas

4.2 Les autocollants fournis dans le cadre de la publicité obligatoire doivent être apposés aux endroits prévus, tels qu'ils sont livrés, sans modification de fond, de format ou de coloris. Ils seront fournis par M3. Chaque équipage est responsable de la pose de la publicité obligatoire.

4.3 Cette publicité doit être appliquée avant la vérification technique et doit rester en place tout le week-end.

L'accès de la piste pourra être refusé à toute voiture contrevenante et sa mise en conformité exigée avant de reprendre part à l'épreuve. En cas d'absence d'une ou des publicités lors des essais, la voiture prendra le départ en fond de grille ; en cas d'absence de celle-ci pendant la course, la voiture sera irrévocablement exclue.

4.4 Aucune publicité allant à l'encontre ou étant en opposition avec l'un des annonceurs de M3 ne sera autorisée tant sur les voitures que sur les combinaisons, casques ou gants, sous peine d'exclusion.





ARTICLE 5 – SITE ET INFRASTRUCTURES

5.1 Voie des stands

La vitesse est limitée à 50 km/h dans la voie des stands sous peine de pénalités. La voie des stands est interdite aux accompagnants adultes ou enfants. Tous les accompagnants doivent rester dans les boxes. Le mur des stands est interdit aux enfants de -16 ans.

5.2 Stands, Paddock Et Piste

Un espace technique sera établi sur les circuits : boxes et arrières de boxes ; l'équipe s'engage à y mettre sa voiture pendant l'épreuve, entre chaque séance d'essais, avant le départ et après l'arrivée de chaque manche ou épreuve. Cette disposition ne déroge pas aux règles du parc fermé. Cet espace technique pourra également, suivant le règlement particulier de l'épreuve, être placé sous régime de parc fermé durant certaines périodes.

Aucun travail de mécanique ne sera toléré en dehors de cette zone ou sous régime de parc fermé, sauf autorisation de M3. Tout manquement à ce point du règlement sera passible de disqualification de la course, de la manche ou de l'épreuve.

Lors de chaque épreuve, si la direction de course le souhaite, un parc fermé de 30 minutes sera organisé à l'issue de la course.

Les structures réceptives ou technique, sous quelque forme que ce soit (tente, auvent, etc.) ne pourront être installées qu'après autorisation de M3.

Les boxes devront être rendus vidés, balayés et dans l'état dans lequel les équipes les ont reçus. Tout dommage pourra être refacturé aux équipes.

Selon les circuits, les voitures causant des dommages sur la piste (protection, barrières, ...) pourront être tenu responsable et être facturées des réparations.

Il est interdit de laisser des pneumatiques usagés ou des carrosseries dans les paddocks à la fin des week-end de course. Tout manquement pourra faire l'objet d'une refacturation.

ARTICLE 6 – DEROULEMENT DES EPREUVES

6.1 Horaires

Les horaires détaillés de chaque épreuve seront consignés dans le règlement particulier de celle-ci.

6.2 Vérifications administratives

Tous les pilotes devront avoir rempli et signé en ligne au préalable les documents sur le portail Fun Racing Cars. Le team manager devra venir récupérer les bracelets pilotes et macarons essais privés avant le roulage de la voiture.

6.3 Vérifications techniques

Toutes les voitures doivent être présentées au contrôle technique.





6.4 Briefing

Tous les pilotes doivent impérativement être présents durant toute la durée du briefing. Une feuille de présence devra être signée par tous les pilotes présents.

Toute absence au briefing sera passible d'une amende de 150 € selon les prescriptions générales de la FFSA. (Article 7.2.1 Règlementation générale des circuits)

Le briefing devra également être signé électroniquement par tous les pilotes via le portail Fun Racing Cars.

6.5 Essais Qualificatifs

Chaque équipe doit avoir pris part aux essais à raison d'un minimum de 1 tour chronométré.

Sauf dérogation accordée par le Collège des Commissaires Sportifs, après avis du Directeur de Course, tout pilote qui arrive après les séances d'essais ne pourra prendre part à l'épreuve.

La durée des essais peut être réajustée par la Direction de Course ou par M3, en fonction des circonstances.

Tout pilote doit porter durant les essais et la course un bracelet délivré par M3 qui lui donne accès aux paddocks, aux stands et à la piste.

Les pneus utilisés pendant les essais qualificatifs doivent obligatoirement être ceux de la course.

La grille de départ sera déterminée par le classement des essais qualificatifs.

Toute dérogation au présent article est laissée à l'appréciation de la direction de course.

Pour les équipages composés d'un junior, seul ce dernier participera aux essais qualificatifs.

6.6 Essais Privés

Des essais privés peuvent être organisés lors des épreuves. Lors de ces essais, les bi-places pourront accueillir des passagers. Les seuls passagers autorisés seront les pilotes qui disputeront la course. Ils devront présenter leur bracelet. Les passagers sont donc interdits en essais qualificatifs et en course. Lors de ces essais, l'utilisation des pneus est libre.

6.7 Parc Fermé

Toutes les voitures devront se rendre au parc fermé (sauf celles sélectionnées par les commissaires techniques pour un contrôle immédiat) à la fin des essais qualificatifs et de la course. Des contrôles aléatoires pourront être effectués. Ce parc fermé sera d'une durée de 30 minutes après proclamation des résultats.

6.7 Courses

6.7.1 Équipage :

Pendant toutes les épreuves d'endurance, quelle que soit la durée, chaque équipe est composée de minimum deux pilotes et maximum trois pilotes. Les équipages dont la somme des âges de deux pilotes dépasse 100 ans, peuvent rouler à 4 pilotes sur les courses de 6h.

Peuvent participer à la course, les pilotes inscrits et apparaissant dans la liste officielle des autorisés à participer aux essais qualificatifs.

Un pilote ne peut conduire qu'une seule voiture lors d'une course.





Un pilote ne peut rester en piste plus de 45 minutes avant de céder le volant lors de son relais excepté le premier relais pour lequel il peut rester en piste jusqu'à 50 minutes maximum. Lors du dernier relais, le temps est figé lors de l'heure de fin de course.

Un nombre minimum de relais par pilote peut être instauré par course par la direction de course à discrétion avant chaque course, avec ou sans changement de pilote obligatoire.

Pour les équipages composés d'un Junior, c'est obligatoirement ce dernier qui prend le départ de la course.

6.7.2 Ravitaillements :

Un nombre d'arrêt est imposé pour chaque course, durant lequel les Ligier JS2 R pourront ravitailler. Les arrêts durant lesquels le ravitaillement est effectué seront d'au minimum 5 minutes à compter de l'entrée de la voie des stands jusqu'à la sortie de celle-ci. Ce temps peut être modifié par la direction de course.

Le changement de pilote est obligatoire lors des ravitaillements ou des arrêts de 5 minutes. La voiture n'ayant pas respecté le nombre ou la durée réglementaire d'arrêts subira une pénalité.

Tout ravitaillement en carburant ne pourra s'effectuer que dans la zone spéciale prévue à cet effet: la voiture s'arrête à l'endroit prévu, le pilote stoppe le moteur et à ce moment là seulement, le préposé au ravitaillement essence peut intervenir. Ce préposé doit être un membre de l'équipe Team FJ, seul habilité à procéder aux ravitaillements en essence.

AUCUNE autre intervention sur la voiture n'est permise pendant le ravitaillement en carburant et dans la zone de refuelling. La présence d'un membre de l'équipe n'est pas autorisée.

Si une voiture passe au ravitaillement pendant la course, ce sera forcément un arrêt de 5 minutes.

Tous les dysfonctionnements dans le cadre du ravitaillement sont considérés comme des faits de courses et ne pourront faire l'objet d'un correctif.

La direction de course se réserve seule le droit d'y déroger.

Toute intervention mécanique nécessitant de retirer les capots avant et/ou arrière, est interdite dans la voie des stands. La voiture devra être rentrée dans son stand en marche arrière;

Chaque pilote qui se présente à son stand est obligé de couper le moteur de sa voiture.

Il est interdit pour le pilote de détacher son harnais avant l'arrêt complet de la voiture

Une voiture ne peut reculer que moteur coupé.

6.7.3 Procédure de départ :

La procédure de pré-grille, grille et départ sera communiquée au briefing. Sauf si elle est considérée comme un Parc Fermé, tout ravitaillement en carburant est interdit sur la grille de départ.

Chaque voiture a la possibilité de repasser une seule fois par la voie des stands durant le tour de mise en grille.

Lors du tour de formation, la voie des stands sera fermée. Si un pilote a un problème durant le tour de formation, qu'il revienne ou non aux stands, il partira en fond de grille. S'il n'a pas rejoint la grille de départ dans le laps de temps de la procédure de départ, il pourra toutefois prendre le départ depuis la voie des stands, après le départ du peloton et avant le passage du « médical car ».





Le départ de chaque course sera donné « lancé » aux feux après un tour de lancement derrière la voiture de sécurité. Il est interdit de se dépasser avant la ligne de départ.

6.7.4 Premier Relais :

La durée du premier relais est de 50 minutes.

Pas d'arrêt de 5 min avant l'arrivée de la course du Junior Programme. La Pitlane est fermée sauf problèmes mécaniques ou dérogation annoncée par la direction de course.

Deux cas de figure si les conditions de piste changent :

- Les voitures sont libres de rentrer pour changer les pneumatiques si la direction de course n'a rien annoncé
- Si les conditions l'imposent, un changement de pneus sera ordonné par la direction de course et seulement par elle.

Le temps minimum pour effectuer ce changement de pneumatiques dans le premier relais sera de 2 min et 30 secondes calculé entre l'entrée et la sortie des stands (Pit In – Pit Out)

6.7.5 Arrivée :

La durée des épreuves peut être réajustée par la direction de course en fonction des circonstances. Tous les teams en seront informés par le Directeur de Course.

Le drapeau à damier sera donné sur la ligne d'arrivée dès que la première voiture aura parcouru toute la durée de l'épreuve. La voiture gagnante doit franchir la ligne d'arrivée sur la piste.

Après l'arrivée, toutes les voitures doivent se rendre directement en parc fermé.

Si un comptage des tours est officiellement réalisé par télémétrie, aucune réclamation ne sera possible et les équipes seront responsables du boîtier électronique placé dans leur voiture. Dans ce cas, seuls les tours comptabilisés électriquement seront pris en compte.

Les célébrations type « donut », freinage déraisonné, ou tout autre comportement dangereux est interdit sous peine de disqualification.

6.7.6 Arrêt de la course et implications :

Toutes les voitures sont classées, quelle que soit la distance parcourue.

Toutes les voitures en panne sur le circuit et/ou accidentées, dans la mesure des possibilités de la Direction de Course, seront rapatriées au stand et pourront poursuivre la course.

Si, pour des raisons de sécurité ou autres, une épreuve doit être interrompue :

- aucun point ne sera attribué si moins de 25% de la durée prévue ont été parcourus
- la moitié des points sera attribuée si 25 à 75% de la durée ont été parcourus
- tous les points seront attribués si plus de 75% de la durée ont été parcourus
- si moins de 75% de la distance prévue ont été parcourus avant une interruption nécessaire, une deuxième partie de course peut être organisée, si la Direction de Course et M3 en décident ainsi, dont la durée sera le pourcentage restant après l'interruption moins deux tours.

PS : Que la course soit initialement organisée en une ou plusieurs manches, le même système de calcul des points est d'application.

Si le signal de fin de course est donné pour quelque raison que ce soit avant que la voiture de tête n'ait parcouru toute la durée de la course, la course sera considérée comme terminée au moment où la voiture de tête aura franchi la ligne pour la dernière fois avant que le signal n'ait été donné.





Si le signal de fin de course est retardé pour quelque raison que ce soit, la course sera considérée comme s'étant terminée au moment où elle aurait dû se terminer.

Interruption : En cas d'interruption, toute latitude est laissée à la direction de course en fonction des circonstances.

Si une voiture n'a pas effectué tous ces arrêts obligatoires au moment de l'interruption, ou si au contraire tous ces arrêts ont été effectués par anticipation, les temps d'arrêts ne seront pas décomptés ou rajoutés.

En cas de coupure électrique générale sur le circuit, hors de la responsabilité de l'organisation, impliquant une interruption momentanée de la course, le classement retenu sera celui de dernier tour comptabilisé. Servant ainsi de base pour une relance ou un classement définitif au cas où la course serait totalement interrompue. Aucun tour ou temps ne sera décompté ou rajouté.

6.7.7 Significations des drapeaux : (Appendix H du Code Sportif International FIA)

La réglementation en matière de drapeaux est identique à celle des courses homologuées par la FIA. Il est du devoir des pilotes de s'en informer avant la course. Pour en prendre connaissance, il faut se référer à l'annuaire FIA. Nul n'est censé ignorer les règles.

6.7.8 Divers :

Tous les cas non repris dans le présent règlement et le règlement particulier de l'épreuve seront tranchés par M3.

Toute contestation relative à l'application du règlement sportif sera soumise à M3 mais ne peut être tranchée par ce dernier. M3 n'est pas habilité à modifier tout point du règlement dans un souci de sécurité.

Il n'est accordé aucun remboursement, ni total, ni partiel, aux participants disqualifiés de la course par le Collège des Commissaires Sportifs.

Il est de la responsabilité du chef de team que chaque membre de son équipe (pilote ou technicien) suive les réglementations en vigueur et adopte à tout moment un comportement en concordance avec l'esprit de la LJS voulu par M3. Faute de quoi des sanctions pourront être prises à l'encontre d'un concurrent, pouvant aller jusqu'à la disqualification.

Le règlement de bonne conduite devra être signé par chaque pilote avant chaque course lors de son inscription sur le portail FRC.

ARTICLE 7 - PENALITES

L'ensemble des pénalités est à la discrétion du directeur de course et/ou du collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 8 – DIFFERENDS SPORTIFS

8.1 Les pilotes et les concurrents doivent en premier lieu observer les règlements et faire preuve d'une attitude correcte. La direction sportive de l'épreuve a le pouvoir de mener à bien l'ensemble





des litiges et différends sportifs, sa décision est sans appel et est prise en concertation avec le promoteur.

Seules les pénalités de drive through, stop and go, recul de place sur la grille etc... ne sont pas susceptibles d'appel ou de réclamations.

8.2 Les pilotes, concurrents, organisateurs et officiels, pour régler un différend au niveau sportif ou différend trouvant sa cause dans une question sportive, ne peuvent en aucun cas s'adresser aux Juridictions Pénales, Civiles ou Commerciales.

8.3 Par le fait de sa participation, l'équipe et/ou conducteur exonère M3, les organisateurs et leurs représentants, préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications et réclamations relatives aux blessures mortelles ou autres, pertes et dommages à sa personne, à ses biens, quelle que soit la cause provenant ou résultant de sa participation à l'épreuve, qu'ils soient ou non conséquences directes ou indirectes d'une négligence ou d'une faute desdits organisateurs, de leurs représentants ou de leurs préposés, M3.

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

9.1 Classement Général par course

Un classement sera établi à l'issue de chaque course.

9.2 Attribution des points

A l'issue des courses de la série, les points seront distribués selon le barème suivant :

- le vainqueur obtiendra 100 points, quel que soit le nombre de participants au départ de l'épreuve
- le deuxième obtiendra (100 - 5)
- le troisième (100 - 8), le quatrième (100 - 11), le cinquième (100 - 13), le sixième (100 - 15), etc. jusqu'à la dernière équipe classée

Classement	Points
1er	100
2e	95
3e	92
4e	89
5e	87
6e	85
7e	83
8e	81
Etc	Etc

9.3 Classement Général de la saison

Ce classement sera établi en fonction du cumul des points marqués par une voiture sur tous les épreuves de la saison, moins le plus mauvais résultat (joker). Pour bénéficier de ce joker et ainsi être éligible au classement général final, il faut que la voiture soit inscrite sur l'ensemble de la saison et ait pris le départ de chacune des épreuves, sauf cas particulier étudié par M3.

En cas d'ex-aequo, le vainqueur sera celui qui aura remporté le plus grand nombre de victoires, puis le plus grand nombre de 2ème place puis de 3ème place, etc





ANNEXE 1

LIGIER JUNIOR PROGRAMME

RÈGLEMENT GÉNÉRAL ET SPORTIF

ARTICLE 1. ORGANISATION

Dans le cadre de la Ligier JS Cup France, dont l'intégralité du règlement est ici d'application, il a été prévu les dispositions suivantes pour la mise en place du Ligier Junior Programme. Le LIGIER JUNIOR PROGRAMME se déroulera sur 5 épreuves, selon le calendrier ci-après :

Dates	Circuits	Compétition de support
27 & 28 mars 2026	Le Mans, France	Ligier JS Cup France
22 & 23 mai 2026	Magny-Cours, France	Ligier JS Cup France
4 & 5 septembre 2026	Le Castellet, France	Ligier JS Cup France
2 & 3 octobre 2026	Portimao, Portugal	Ligier JS Cup France
16 & 17 octobre 2026	Nogaro, France	Ligier JS Cup France

Les dates ci-dessus sont données à titre indicatif et susceptibles de modifications.

Nota : Dans la mesure où la série est sous le pouvoir réglementaire de la FFSA en application de l'article 2.3.1 du Code Sportif International de la FIA, les licenciés FFSA sont autorisés à participer à toutes les compétitions figurant au calendrier ci-dessus, notamment celles se déroulant à l'étranger, sans qu'il n'y ait en aucun cas besoin de produire d'autorisation complémentaire.

ARTICLE 2. ENGAGEMENT

2.1 INSCRIPTION SUR INVITATION

Les courses du Ligier Junior Programme dans le cadre de la Ligier JS Cup France sont des courses privées, sur invitation, **ouvertes à tous les pilotes âgés de 16 à 26 ans inclus, date d'anniversaire faisant foi**. Une invitation donnée en année N n'octroie aucun droit d'invitation en année N+1.

Les invitations au Junior Programme sont à la discrétion de M3.

Chaque Junior pour prétendre au titre doit prendre le départ de chacune des 5 courses.





Aucun pilote vainqueur du Ligier Junior Programme ne peut à nouveau y participer.

Tous les pilotes devront impérativement s'acquitter du droit d'inscription auprès de M3 au plus tard le 15 février 2026.

Les frais d'inscription resteront acquis à M3, même si le participant ne prend pas le départ. Il ne sera accordé aucun remboursement. De même, il ne sera accordé aucun remboursement ni total, ni partiel, aux participants exclus de la course ou du Programme par la Direction de Course ou par M3.

M3 se réserve le droit de refuser toute participation.

Les inscriptions sont personnelles et attribuées intuitu personae, par conséquent elles ne peuvent être cédées ou revendues.

2.2 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES DES PILOTES

Tous les pilotes (sans exception) souhaitant participer aux courses du Ligier Junior Programme dans le cadre de la Ligier JS Cup France doivent :

POUR LES PILOTES DE NATIONALITE FRANÇAISE

- être titulaire d'une Licence FFSA en cours de validité, à souscrire auprès de votre ASA
 - Internationale Concurrent Conducteur Auto
 - Nationale Concurrent Conducteur Auto

POUR LES PILOTES DE NATIONALITE ETRANGÈRE

- être titulaire d'une Licence de leur Fédération Internationale ou Nationale avec autorisation de sortie de territoire en cours de validité.

POUR LES PILOTES MINEURS

- le représentant légal du pilote mineur devra être titulaire d'une licence Internationale Concurrent tuteur.

De plus chaque pilote devra s'inscrire sur le portail Fun Racing Cars, afin de remplir et signer les documents en ligne. > <https://portail.funracingcars.com/>

Une fois l'ensemble de ces obligations remplies, sans exception possible, le pilote pourra accéder aux essais. Le manquement à l'une d'elles est synonyme d'exclusion.

2.3 ÉQUIPEMENTS DES PILOTES

Les pilotes Junior sont libres de porter la combinaison officielle du Ligier Junior Programme.
Le reste des équipements est libre sous réserve du respect des homologations en vigueur.





ARTICLE 3. VOITURES ET EQUIPEMENTS

3.1 GÉNÉRALITÉS

Un pilote ne pourra utiliser qu'une seule voiture par épreuve. A tout instant la voiture devra être conforme aux règlements techniques et sportifs en vigueur.

3.2 VOITURES ADMISES

Le Ligier Junior Programme dans le cadre de la Ligier JS Cup France est réservé exclusivement aux Ligier JS2 R et acceptées par M3.

ARTICLE 4 - DEROULEMENT DES ÉPREUVES

4.1 HORAIRES

Les horaires détaillés de chaque épreuve seront consignés dans le règlement particulier de celle-ci.

4.2 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Tous les pilotes devront avoir rempli et signé en ligne au préalable les documents sur le portail Fun Racing Cars. Le team manager devra venir récupérer les bracelets pilotes et macarons essais privés avant le roulage de la voiture.

4.3 BRIEFING

Un briefing Junior spécifique **peut être** organisé avant chaque course pour les pilotes du Ligier Junior Programme. Ils doivent impérativement être présents durant toute la durée de ce briefing. Une feuille de présence devra être signée par tous les pilotes présents.

Les pilotes du Ligier Junior Programme sont tenus de participer ensuite au briefing général de la Ligier JS Cup France.

Le briefing devra également être signé électroniquement par tous les pilotes via le portail FRC.

4.4 ESSAIS QUALIFICATIFS

Chaque pilote du Ligier Junior Programme doit être le seul pilote de l'équipe à prendre part aux essais qualificatifs.

Les essais qualificatifs du Ligier Junior Programme se déroulent conjointement aux essais qualificatifs de la Ligier JS Cup France.

La grille de départ de la course de la Ligier JS Cup France sera déterminée par le classement des essais qualificatifs, incluant les Juniors.





4.5 ESSAIS LIBRES

Des essais libres peuvent être organisés lors des épreuves. Lors de ces essais, les bi-places pourront accueillir des passagers. Les seuls passagers autorisés seront les pilotes qui disputeront la course. Ils devront présenter leur bracelet. Les passagers sont donc interdits en essais qualificatifs et en course.

Lors des essais libres, l'utilisation des pneus est libre.

4.6 COURSES

4.6.1 ÉQUIPAGE

Pendant toutes les épreuves d'endurance, quelle que soit la durée, chaque équipe est composée de minimum deux pilotes et maximum trois pilotes. Si une équipe comprend plusieurs Juniors, un seul d'entre eux peut concourir pour le titre.

Peuvent participer à la course, les pilotes inscrits et apparaissant dans la liste officielle des autorisés à participer aux essais qualificatifs.

Un pilote ne peut conduire qu'une seule voiture lors d'une course.

4.6.2 DEPART

Le pilote du Ligier Junior Programme prend obligatoirement le départ de la course, pour les 40 premières minutes.

4.6.3 PIT LANE

La PIT LANE est fermée durant les 40 premières minutes sauf problèmes mécaniques. Pas de changement de pilote ni de ravitaillement durant ce premier relais.

Deux cas de figure si les conditions de piste changent :

- Les voitures sont libres de rentrer pour changer les pneumatiques si la direction de course n'a rien annoncé
- Si les conditions l'imposent, un changement de pneus sera ordonné par la direction de course et seulement par elle.

Le temps minimum pour effectuer ce changement de pneumatiques dans le premier relais sera de 2 min et 30 secondes calculé entre l'entrée et la sortie des stands (Pit In – Pit Out)

4.6.4 ARRIVEE

A l'issue de 40 minutes et passage sous le drapeau à damiers fixe présenté sur la ligne d'arrivée, le classement de la course du Ligier Junior Programme est établi.

Le Junior, après passage sous le damier fixe **pourra rentrer jusqu'à la fin du temps de conduite du premier relais soit 50 minutes** ~~obligatoirement rentrer aux stands dans ce tour~~ et effectuer son changement de pilote et le ravitaillement, ce qui constituera le premier arrêt de 5 minutes obligatoire.

Pour être classé, le pilote doit passer sous le drapeau à damier





Le Junior prendra son prochain relais de la course de JS Cup France librement en fonction des choix de chaque équipe.

Si un Junior se trouve dans la voie des stands pour quelque raison que ce soit au moment de l'arrivée, son classement sera figé et le changement de pilote devra être effectué.

En cas d'arrivée sous Safety car, le damier sera présenté sur le Junior en tête de la course.

4.6.5 ARRÊT DE LA COURSE ET IMPLICATIONS

Interruption : En cas d'interruption, toute latitude est laissée à la direction de course en fonction des circonstances.

4.6.6 DIVERS

Tous les cas non repris dans le présent règlement et le règlement particulier de l'épreuve seront tranchés par M3.

Toute contestation relative à l'application du règlement sportif sera soumise à M3 mais ne peut être tranchée par ce dernier. M3 n'est pas habilité à modifier tout point du règlement dans un souci de sécurité.

Il n'est accordé aucun remboursement, ni total, ni partiel, aux participants disqualifiés de la course par le Collège des Commissaires Sportifs.

Il est de la responsabilité du chef de team que chaque membre de son équipe (pilote ou technicien) suive les réglementations en vigueur et adopte à tout moment un comportement en concordance avec l'esprit du Ligier Junior Programme voulu par M3. Faute de quoi des sanctions pourront être prises à l'encontre d'un concurrent, pouvant aller jusqu'à la disqualification.

Le règlement de bonne conduite devra être signé par chaque pilote avant chaque course.

ARTICLE 5 - PENALITES

L'ensemble des pénalités est à la discrétion du directeur de course et/ou du collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 6 - DIFFERENDS SPORTIFS

6.1 Les pilotes et les concurrents doivent en premier lieu observer les règlements et faire preuve d'une attitude correcte. La direction sportive de l'épreuve a le pouvoir de mener à bien l'ensemble des litiges et différends sportifs, sa décision est sans appel et est prise en concertation avec le promoteur.

Seules les pénalités de drive through, stop and go, recul de place sur la grille etc... ne sont pas susceptibles d'appel ou de réclamations.





6.2 Les pilotes, concurrents, organisateurs et officiels, pour régler un différend au niveau sportif ou différend trouvant sa cause dans une question sportive, ne peuvent en aucun cas s'adresser aux Juridictions Pénales, Civiles ou Commerciales.

6.3 Par le fait de sa participation, l'équipe et/ou conducteur exonère M3, les organisateurs et leurs représentants, préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications et réclamations relatives aux blessures mortelles ou autres, pertes et dommages à sa personne, à ses biens, quelle que soit la cause provenant ou résultant de sa participation à l'épreuve, qu'ils soient ou non conséquences directes ou indirectes d'une négligence ou d'une faute desdits organisateurs, de leurs représentants ou de leurs préposés, M3.

ARTICLE 7 – CLASSEMENT DU LIGIER JUNIOR PROGRAMME

7.1 CLASSEMENT GENERAL PAR COURSE

A l'issue de 40 minutes et passage sous le drapeau à damiers fixe présenté sur la ligne d'arrivée, un classement sera établi entre les Juniors uniquement et constituera le résultat de la course du Ligier Junior Programme.

7.2 ATTRIBUTION DES POINTS

A l'issue de chaque course du Ligier Junior Programme, les points seront distribués selon le barème suivant :

- le vainqueur obtiendra 50 points, quel que soit le nombre de participants au départ de l'épreuve
- le deuxième obtiendra (50 - 5)
- le troisième (50 - 8), le quatrième (50 - 11), le cinquième (50 - 13), le sixième (50 - 15), etc. jusqu'au dernier pilote du Ligier Junior Programme classé.

Classement	Points
1er	50
2e	45
3e	42
4e	39
5e	37
6e	35
7e	33
8e	31
Etc	Etc

Un point supplémentaire est attribué pour la pole position des Juniors pour chaque course.





7.3 CLASSEMENT GENERAL DE LA SAISON

A l'issue de la dernière manche à Nogaro, le classement général de la saison sera établi en fonction du cumul des points marqués par chaque pilote du Ligier Junior Programme sur les 5 courses.

En cas d'ex-aequo, le vainqueur sera celui qui aura remporté le plus grand nombre de victoires, puis le plus grand nombre de 2ème place puis de 3ème place, etc.

Le Junior vainqueur de la saison 2026 se verra offrir la dotation suivante :

- Mise à disposition d'un châssis de Ligier JS P4 prêt à rouler pour la saison de Ligier European Series 2027 avec 3 jeux de jantes supplémentaires
- Cette mise à disposition comprend l'immobilisation du châssis, la préparation pour le début de saison, 5.000 kilomètres. Les conditions d'entretien et l'état de la voiture à la fin de la saison seront précisés par un contrat de mise à disposition.
- Ne sont pas compris dans la dotation : l'engagement aux courses, l'assurance de la voiture en cas de destruction totale, les pneus, l'essence, la maintenance sur les courses et les remises en état entre chaque course, le transport, les frais afférents au pilote, les consommables et pièces de la voiture, et la casse.
- Le choix de l'équipe en charge de la JS P4 sera décidé en accord avec Ligier Automotive.
- Le pilote sera dans l'obligation de ne pas dénigrer Ligier, la Ligier European Series et la Ligier JS P4.
- Le pilote à travers sa combinaison et la voiture devra respecter le guide graphique Ligier Junior Programme avec des logos à positionner sur la combinaison et la voiture.

